



Commune de LADOIX-SERRIGNY

Conseil Municipal du 11 février 2025

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA BOIREAU, M. Gaston RAVAUT, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Pascal PODECHARD, Mme Valérie PERISSUTTI, M. Gérard DUPUIS, Mme Saadia CHAMALI, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, Valéria NAUDIN-MALLARD, M. Alexandre BEY

Absents excusés :

Mme Aline KUTTER ayant donné pouvoir à Mme Alexandra CAGNA BOIREAU
M. Christian PISARKY ayant donné pouvoir à M. Philippe JACQUELIN
M. Thierry MESNIL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1) Création d'un poste d'adjoint technique de saisonnier (service voirie/espaces verts)
- 2) Création d'un poste d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité Article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique
- 3) Amortissement des travaux de rénovation sur l'éclairage public (dossier Rue du Bief)
- 4) Complément délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2024
- 5) Renouvellement adhésion ICO (Ingénierie Côte d'Or)

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle PETIOT est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2024 :

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 3 décembre 2024.

Délibération n° 2025/0001
Création d'un poste d'adjoint technique de saisonnier (service voirie/espaces verts)

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2ème classe non titulaire pour embaucher un agent supplémentaire aux services techniques du 5 mai 2025 au 31 octobre 2025.

La durée hebdomadaire de cet emploi est fixée à 35 heures, l'agent percevra une rémunération correspondant à l'IM 353.

Le conseil Municipal **ATTESTE** que les crédits seront ouverts au Budget Principal 2025 sur l'ensemble des comptes concernant la rémunération du personnel et le paiement des charges patronales pour financer cet emploi.

Délibération n° 2025/0002

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité
Article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique

M. le Maire rappelle qu'en octobre dernier, le conseil municipal avait créé un poste pour effectuer les missions de comptabilité communale d'une durée hebdomadaire de travail égale à 4/35ème, à compter du 16 octobre 2024 pour une durée maximale de 2 mois, contrat qui a été renouvelé jusqu'au 31 janvier 2025.

L'agent absent depuis le mois de mai n'ayant pas repris son poste, M. le Maire demande au conseil l'autorisation de prolonger ce contrat jusqu'au 31 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**, de créer un emploi non permanent relevant du grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe pour effectuer les missions de comptabilité communale suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 4/35ème, à compter du 1^{er} février 2025 jusqu'au 31 mars 2025.

Délibération n° 2025/0003

Amortissement des travaux de rénovation sur l'éclairage public
(dossier Rue du Bief)

Le Maire rappelle que la commune de LADOIX-SERRIGNY a engagé et/ou réglé des travaux imputés au compte 204182, pour un montant de 2 383.72 €, qui seront réalisés par le SICECO.

Ces travaux sont les suivants :

- Travaux de rénovation de l'éclairage public Rue du Bief

M. le Maire rappelle que les dépenses au compte 204182 s'amortissent obligatoirement. Il convient en conséquence de fixer la durée d'amortissement de ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **FIXE** la durée d'amortissement à 15 ans pour les travaux ci-dessus évoqués.

Délibération n° 2025/0004

Complément délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2024

M. le Maire rappelle qu'en décembre dernier l'assemblée avait pris une délibération pour autoriser les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2025 dans la limite de 25 % du budget investissement 2024.

Pour l'année 2024, les dépenses d'investissement ne devaient pas dépasser 829 646 € (25 % * 3 318 587 €), lors de la délibération du 3 décembre 2024, le montant total des dépenses inscrites s'élevait à 701 470 €, il reste donc encore 128 176 € à ne pas dépasser.

Il conviendrait d'inscrire les dépenses suivantes non prévues en décembre dernier :

Divers :

Fourniture et pose d'un branchement eaux usées (Rue St Marcel) (art. 21538) 4 950 €

Bâtiments :

Travaux sanitaires + cuisine appartement (art. 2135) 5 000 €

Délibération n° 2025/0005

Adhésion à l'Agence Technique Ingénierie Côte d'Or le Département (ICO)

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de l'agence technique, Ingénierie Côte d'Or, Le Département, initiée par le Département lors de son assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure (cf. plaquette descriptive des missions et tarifs + services numériques proposés à partir du 1er janvier 2024).

ICO le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L05511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire et un Conseil d'Administration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à raison de 16 voix pour et 2 abstentions (P. JACQUELIN et C. GARREAU) :

- ✓ **APPROUVE** l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte d'Or le Département pour un montant de 203 € par an, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er janvier 2025.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

LETRES DE COMMANDES			
04/12/2024	Etude dossier Résorptions de fils nus postes Gremelle, Château et Notre Dame	SICECO	6 000,00 €
04/12/2024	Changement de source en LED sur luminaire compatible	SICECO	6 843,51 €
04/12/2024	Dépose de point lumineux pendant rénovation EP	SICECO	2 968,46 €
11/12/2024	Aménagement des abords du complexe sportif	GUINOT	21 985,26 €

Date	OBJET	Concessionnaire	Durée
ACTES DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LADOIX-SERRIGNY			
12/12/2024	Concession carré D - 14 (renouvellement) à Mme BOUCHARD Nicole		30 ans
10/12/2024	Concession carré D - 26 (renouvellement) à Mme THIEFFAINE Françoise		30 ans
10/12/2024	Concession carré D - 263 (renouvellement) à Mme CHAPEY Régine		30 ans
24/12/2024	Concession carré D - 5 (1er achat) à Mme FERIOT Yvonne		50 ans
05/01/2025	Concession carré B - 121 (1er achat) à M. BRINGOLD Emile		50 ans

<i>Déclarations d'Intention d'Aliéner</i>		Noms des propriétaires sortants
18/11/2024	34 RUE DE SERRIGNY	VAN SOEST
18/11/2024	10 RUE SAINT-MARCEL	LACHAUX
04/12/2024	37 ROUTE DE DIJON	LAURENT
16/12/2024	45 ROUTE DE BEAUNE	SAS RT INVEST
19/12/2024	RUE MARTENOT	BACHELET
07/01/2025	3 RUE MARTENOT	BORGES Alexandre
16/01/2025	2 RUE DE LA GOUZOTTE	PETIOT-BIZE
28/01/2025	41 ROUTE DE RUFFEY	SCI JAMSA
31/01/2025	PLANTE DE L'ORME	EARL RAVAUT
31/01/2025	50 AVENUE DE CORTON	GOUJON

Point sur les commissions

Commission voirie

M. Gaston RAVAUT informe les membres du conseil qu'à compter de ce jour, les travaux de plateforme devant les vestiaires du foot ont débuté, ils devraient durer une quinzaine de jours.

Commission bâtiments

M. Philippe JACQUELIN informe les élus que suite au sinistre « effondrement du mur du bâtiment le 21/10/24 », le chantier a repris mais que d'un côté, pas du tout vers le lieu du sinistre.

Il informe les élus que les travaux de la maison située au 29 Avenue de Corton (sinistre incendie) ont débuté ; les travaux seraient terminés pour fin avril avec une mise en location pour mai 2025.

Divers

M. le Maire indique que la prochaine réunion de commission de la vie associative se déroulera le 4 mars 2025.

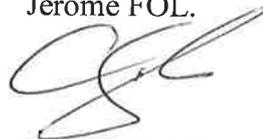
M. RAVAUT informe le conseil que la commune a confirmé son intention de se porter acquéreurs d'un bien non bâti concernant une cession de biens fonciers SNCF Réseau qui correspond à une parcelle de 6 000 m² sur Ladoix-Serrigny dans la section ZI N° 61 et 89.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PETIOT.



Le Maire,
Jérôme FOL.



En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 12 février 2025.